

Comprendre et agir contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel au travail

Les agissements sexistes, tout comme le harcèlement sexuel, font partie des risques psychosociaux et à ce titre engagent la responsabilité de l'employeur. En introduisant le 17 août 2015 la notion d'agissement sexiste dans le Code du travail et en décidant le 1^{er} janvier 2019 de rendre obligatoire la nomination d'un référent harcèlement sexuel et agissements sexistes dans les établissements et entreprises de plus de 250 salariés, le législateur a réaffirmé son souhait de promouvoir l'égalité femmes-hommes, notamment dans le cadre professionnel. Cette formation vous permettra de mieux appréhender la thématique des agissements sexistes et du harcèlement sexuel, de connaître le cadre légal, de détecter les situations à risque et de réfléchir à leur traitement.

OBJECTIFS

- ✓ Savoir distinguer violences sexistes et harcèlement sexuel
- ✓ Acquérir des connaissances sur le cadre réglementaire
- ✓ Savoir détecter les situations à risque et les traiter de manière adéquate

CONTENU

JOUR 1 | matin | 3h30

De quoi parle-t-on ? Contextualisation de la thématique

- Définitions et formes que prennent les violences sexistes et sexuelles au travail
- Repérage des origines de ce type de violences
- Échanges d'expériences et de perceptions

JOUR 1 | après-midi | 3h30

Ce que dit la loi

- Les obligations légales de l'employeur
- Les sanctions disciplinaires
- Études et données statistiques sur le sujet

JOUR 2 | matin | 3h30

Détecter les situations à risque et les traiter

- Repérage des signaux d'alerte
- Les procédures et dispositifs de signalement en interne
- Les acteurs internes et externes à solliciter

JOUR 2 | après-midi | 3h30

Comment agir et réagir face à un salarié victime d'agissements sexistes ou de harcèlement sexuel

- L'impact sur la victime et sur ses réactions
- Que faire quand on accueille une victime ? Les conduites à tenir. Quoi dire ?



Formateur

Ingrid Dauphas



Durée

2 jours (14 heures)



Public

Membres du CSE et/ou de la CSSCT, personnel RH, cadres... Pas de mélange cadres et non-cadres de la même institution
12 stagiaires maximum



Prérequis

Aucun



INTRA ou INTER-établissements



Prix

INTRA : 1 350 €/jour pour le groupe
INTER : 300 €/jour/personne

Modalités techniques et pédagogiques

- Modalités de mise en œuvre : présentiel
- Éléments matériels : livret de formation
- Modalités pédagogiques en lien avec les objectifs : apports théoriques, échanges sur le vécu des participants, travaux en sous-groupes

Suivi et évaluation des acquis

- Recueil des attentes du commanditaire et des stagiaires
- Suivi de l'exécution de l'action : émargement par demi-journée
- Évaluation des acquis à l'entrée : pas de procédure de positionnement
- Évaluation des acquis en continu : bilan oral en fin de journée
- Évaluation des acquis en fin de formation donnant lieu à la délivrance d'une attestation de fin de formation : questionnaire